

RETOUR SUR LE RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DE L'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

SEPTEMBRE 2026

Plus de 12 millions de Livrets d'Épargne Populaire en France	4
58 millions de Livret A.....	8
Le LDDS, le complément naturel du Livret A	12
Le PEL poursuit son reflux.....	15

Retour sur le rapport de l'Observatoire de l'épargne réglementée

LE PATRIMOINE FINANCIER DES MÉNAGES S'ÉLEVAIT À 6 590 MILLIARDS D'EUROS À FIN 2025 DONT 746 MILLIARDS D'EUROS AU TITRE DES LIVRETS RÉGLEMENTÉS.

L'Observatoire de l'épargne réglementée a présenté au mois de juillet son rapport annuel. Il fait l'état des lieux de l'épargne française. Après les niveaux exceptionnels atteints à la suite de la crise sanitaire, le taux d'épargne des ménages s'est établi, en France, à 17,9 % du revenu disponible brut, en recul de 0,6 point sur un an. Cette baisse demeure néanmoins toute relative. La proportion des revenus mise de côté dépasse encore de 3,3 points celle de 2019. En valeur, l'épargne des ménages a représenté 352 milliards d'euros sur l'ensemble de l'année.

Cette persistance d'un effort d'épargne élevé témoigne de la prudence des ménages face aux incertitudes économiques. Elle s'explique également par le poids croissant des revenus du patrimoine et par la capacité d'épargne importante des ménages les plus aisés. Le vieillissement démographique contribue également à la hausse de l'épargne. Dans le même temps, le recours au crédit a progressivement repris, sans toutefois retrouver la vigueur qui était la sienne avant la remontée des taux d'intérêt.

La répartition de l'épargne a peu évolué en 2025. Les investissements immobiliers nets sont restés stables, tout comme les

principaux flux de placements financiers. Le taux d'épargne financière, qui mesure la part des revenus non consommée et non consacrée notamment à l'acquisition de logements, s'est élevé à 9 %. Les ménages ont ainsi continué à privilégier les actifs financiers dans un contexte toujours difficile pour la construction et le logement neuf.

Les versements nets sur les produits financiers ont atteint 128,4 milliards d'euros en 2025, un montant supérieur à ceux observés avant la crise sanitaire. Cette progression doit toutefois être relativisée par la hausse générale des prix, qui gonfle mécaniquement les montants exprimés en euros courants. Elle traduit également un déplacement partiel de l'épargne immobilière vers les placements financiers, ainsi que, dans une moindre mesure, les effets de la croissance démographique.

À la fin de l'année 2025, le patrimoine financier des ménages français atteignait 6 590,7 milliards d'euros, en hausse de 2,7 % sur un an. Cette augmentation résulte à la fois des nouveaux placements et de la revalorisation des actifs détenus. Après avoir été presque nul en 2024, l'effet de valorisation a représenté 107,5 milliards d'euros en 2025.

Les produits investis en fonds propres ont été les principaux bénéficiaires de ce mouvement. Leur encours a progressé de 4,7 %, pour atteindre 2 576 milliards d'euros. Cette hausse provient avant tout de la revalorisation des actifs, à hauteur de 133 milliards d'euros, contre une moins-value de 27 milliards l'année précédente. La progression du CAC 40 et du SBF 120, supérieure à 10 % en 2025, a soutenu la valeur des actions françaises détenues directement par les ménages ou indirectement à travers les unités de compte de l'assurance-vie et de l'épargne retraite.

Les produits de taux ont connu une évolution plus modérée. Leur encours a augmenté de 1,2 %, à 3 911 milliards d'euros. Les versements nets sont restés élevés, autour de 75 milliards d'euros, mais leur effet a été en partie neutralisé par une valorisation négative de 27 milliards. Cette moins-value a concerné principalement les fonds en euros de l'assurance-vie et les droits à pension.

Malgré ces mouvements, la structure du patrimoine financier français demeure d'une grande stabilité. Les dépôts bancaires représentent 32 % des encours, l'assurance-vie 33 % et les actions ou produits assimilés 27 %. Les ménages français continuent ainsi de privilégier un équilibre entre liquidité, sécurité et recherche de rendement. La part de l'épargne réglementée a néanmoins diminué, passant de 15 % à 14,4 % du patrimoine financier en un an.

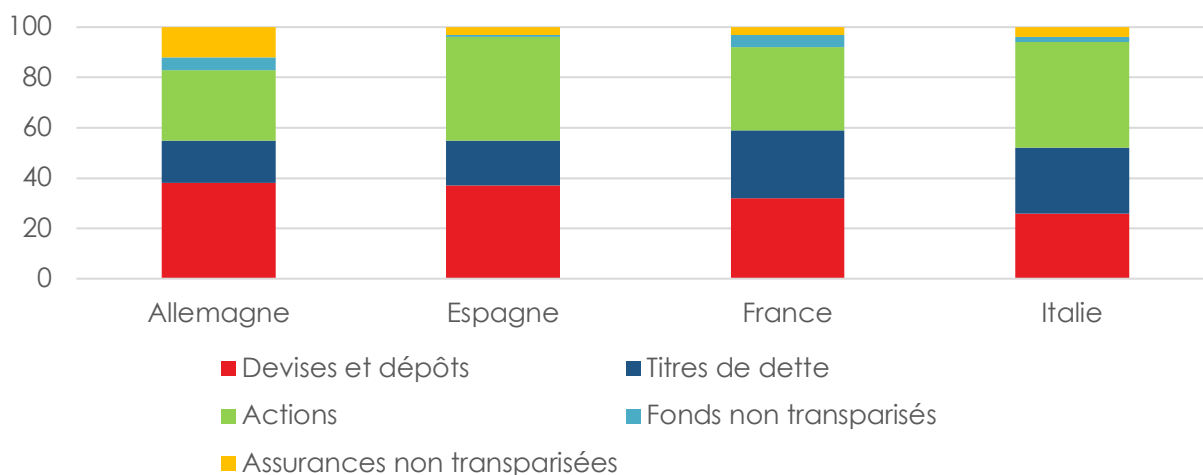
Hors plans d'épargne logement, les livrets réglementés totalisaient 746

milliards d'euros à la fin de 2025. Leur encours n'a progressé que de 1,8 %, après une hausse de 7,4 % en 2024. La baisse des taux du Livret A et du Livret d'épargne populaire, consécutive au reflux de l'inflation, a ramené leur rémunération moyenne à 2,2 %. Après plusieurs années fastes, l'épargne réglementée a ainsi perdu une partie de son pouvoir d'attraction au profit de l'assurance-vie et des supports en unités de compte.

Le patrimoine financier net des Français représente désormais près de deux années et demie de revenu. Ce ratio est voisin de ceux de l'Allemagne, de l'Espagne et de la moyenne de la zone euro, mais demeure inférieur à celui de l'Italie. La France se distingue surtout par le poids de l'assurance-vie et de l'épargne réglementée. En revanche, la détention d'actions y reste moins développée qu'en Italie ou en Espagne.

Depuis 2021, le patrimoine financier des ménages français progresse cependant moins rapidement que celui de leurs voisins. Sa hausse se limite à 5,4 %, contre 14,8 % pour l'ensemble de la zone euro. Cette divergence ne provient pas d'une insuffisance d'épargne, les Français continuant à mettre de côté davantage que la plupart des Européens, mais de la composition de leurs placements. Très présents sur les produits de taux et les supports sécurisés, ils ont moins profité de l'appréciation des marchés actions. Les Français épargnent beaucoup, mais leur prudence a parfois un prix.

Ventilation des détentions directes et indirectes par destination des investissements (en % du patrimoine financier)



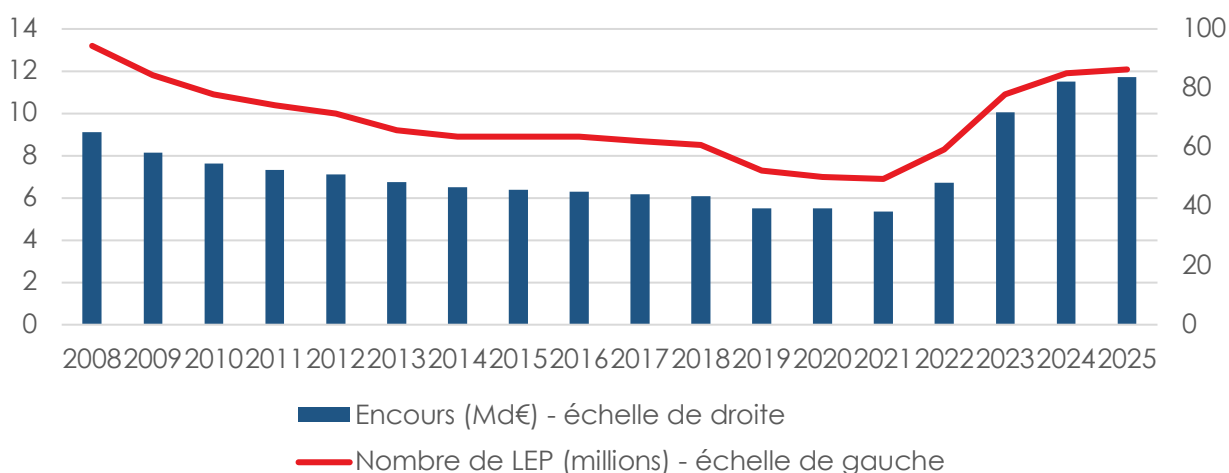
Données Observatoire de l'Épargne réglementée – rapport annuel 2025

PLUS DE 12 MILLIONS DE LIVRETS D'ÉPARGNE POPULAIRE EN FRANCE

Le Livret d'épargne populaire (LEP) a poursuivi sa progression en 2025, mais à un rythme nettement moins soutenu que les années précédentes. À la fin de

l'année, 12,1 millions de LEP étaient ouverts, soit un peu plus de 200 000 livrets supplémentaires en douze mois. Le taux de détention continue ainsi d'augmenter, confirmant la diffusion progressive de ce produit destiné aux ménages modestes.

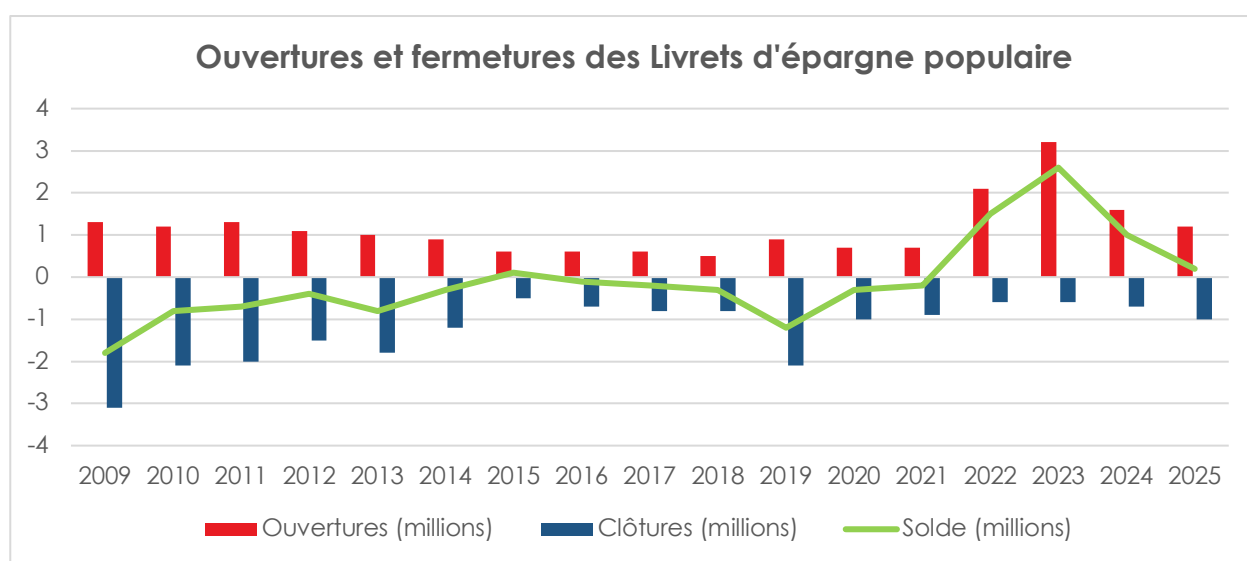
Evolution du Plan d'Épargne Populaire (nombre et encours)



Données Banque de France

Le LEP avait connu un véritable renouveau entre 2022 et 2023. La forte augmentation de sa rémunération, associée aux mesures destinées à faciliter son ouverture, avait entraîné une vague de souscriptions. Cette phase d'expansion rapide semble désormais achevée. En 2025, le nombre de comptes comme les encours n'ont progressé que de 2 %, contre respectivement 9 et 14 % en 2024.

Le rythme des ouvertures diminue depuis deux ans, tout en demeurant supérieur à celui qui prévalait avant la remontée des taux. Les banques ont encore enregistré 1,2 million d'ouvertures en 2025. Dans le même temps, le nombre de fermetures a légèrement augmenté, sous l'effet notamment des contrôles annuels d'éligibilité.



Données Banque de France

La progression du LEP est particulièrement marquée parmi les clients bancaires considérés comme financièrement fragiles. Le nombre de livrets détenus par cette population a augmenté de 13 % en 2025, soit près de sept fois plus rapidement que l'ensemble du marché. Le taux d'équipement de ces clients atteint désormais 8 %. Il demeure néanmoins faible, alors même que le LEP a précisément été conçu pour protéger l'épargne des ménages disposant des revenus les plus modestes.

Ce décalage tient en partie à leur capacité réduite à mettre de l'argent de côté. Il résulte également d'un accès parfois plus difficile à l'information financière et aux démarches bancaires. L'existence d'un produit avantageux ne garantit pas, à elle seule, son appropriation par les publics auxquels il est destiné.

Après trois années consécutives de collecte positive, le LEP a enregistré en 2025 une décollecte nette de 900

millions d'euros, hors capitalisation des intérêts. Les versements sont pourtant restés stables, à 27,2 milliards d'euros. Ils ont été dépassés par les retraits, qui ont atteint 28,1 milliards d'euros après avoir déjà bondi de 42 % en 2024.

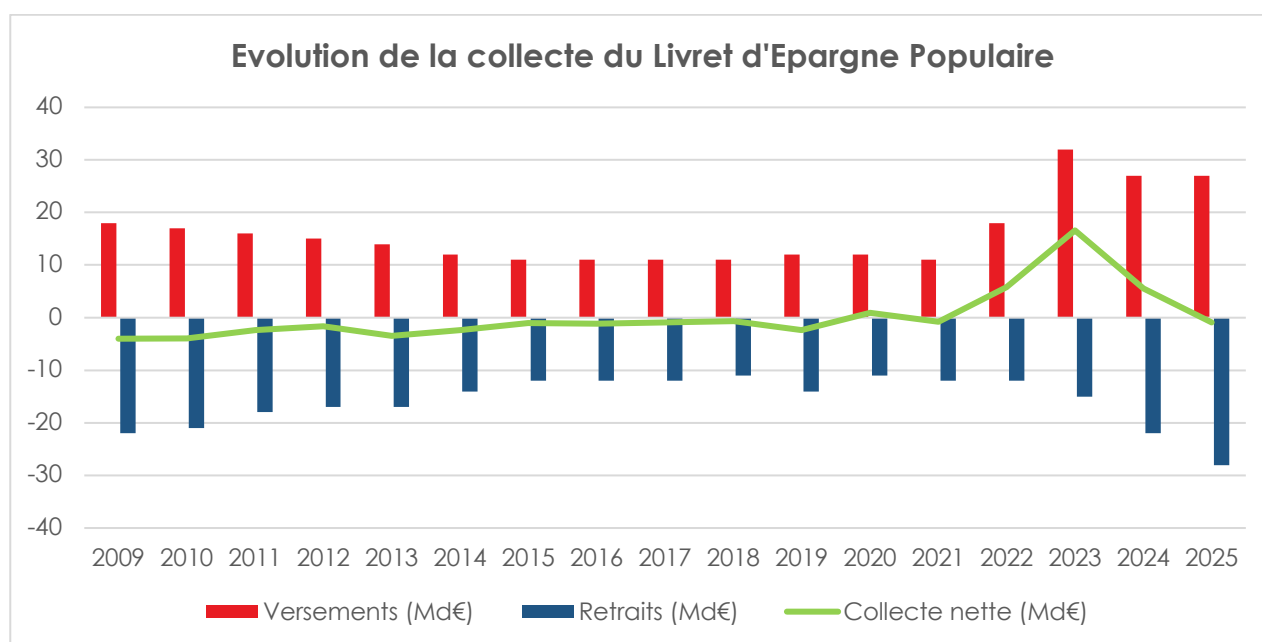
Cette augmentation des sorties s'explique notamment par les nombreuses clôtures intervenues au printemps, au moment où les banques vérifient, à partir des données fiscales, que les titulaires respectent toujours les conditions de revenus. Une partie des détenteurs a également pu être incitée à arbitrer en faveur d'autres placements après la baisse de la rémunération du LEP.

Les intérêts versés permettent néanmoins de maintenir le solde global

en territoire positif. En les intégrant, l'encours du LEP a encore augmenté de 260 millions d'euros en 2025. Le livret conserve donc son utilité et son pouvoir d'attraction, mais il est entré dans une phase de consolidation après les années exceptionnelles provoquées par le retour de l'inflation.

Des LEP de plus en plus remplis et plus fréquemment utilisés

Pour la première fois depuis trois ans, le Livret d'épargne populaire a enregistré davantage de retraits que de versements. La décollecte a atteint 900 millions d'euros en 2025, hors intérêts. Les versements sont pourtant demeurés stables, à 27,2 milliards d'euros, mais ils ont été dépassés par les retraits, qui se sont élevés à 28,1 milliards d'euros



Données Banque de France

Ces sorties importantes s'expliquent notamment par les clôtures intervenues au printemps, lors de la vérification des conditions de revenus à partir des déclarations fiscales. Les retraits avaient déjà augmenté de 42 % en 2024 et se sont maintenus à un niveau élevé en 2025. La capitalisation des intérêts a néanmoins permis à l'encours total de progresser encore légèrement, de 260 millions d'euros.

L'encours moyen d'un LEP s'est stabilisé à 6 902 euros. Cette moyenne masque cependant une concentration croissante de l'épargne. En 2025, 44 % des livrets avaient atteint ou dépassé le plafond réglementaire de versement de 10 000 euros, les intérêts capitalisés pouvant porter leur solde au-delà de cette limite. Ces livrets regroupaient à eux seuls 70 % de l'encours total. Un an auparavant, 39 % des comptes concentraient 62 % des sommes placées. Le LEP demeure donc un produit destiné aux ménages modestes, mais son encours est de plus en plus détenu par ceux d'entre eux qui disposent d'une réelle capacité d'épargne.

La répartition des détenteurs selon leur catégorie professionnelle ou leur âge a peu évolué. La part des 25-45 ans a légèrement progressé, passant de 29 à 30 % des livrets. Les personnes âgées de plus de 65 ans restent, en revanche, surreprésentées par rapport à leur poids dans la population. Elles bénéficient plus fréquemment d'une épargne déjà constituée et disposent sans doute

d'une meilleure connaissance des produits réglementés.

La progression des encours a concerné 94 départements, pour une hausse moyenne de 2,5 %. Les Hauts-de-Seine se distinguent avec une augmentation de 56,6 %, largement imputable à l'arrivée de Boursobank sur le marché du LEP en novembre 2024. Seuls la Mayenne et la Meurthe-et-Moselle ont enregistré un léger recul, respectivement de 0,22 et 0,04 %.

Le renouvellement du parc de LEP, engagé lors de la forte remontée de sa rémunération, se poursuit tout en ralentissant. En 2025, 12 % des livrets avaient moins d'un an, une proportion encore supérieure à celle qui prévalait avant 2022. Désormais, 74 % des LEP ont été ouverts depuis moins de dix ans, contre 72 % en 2024 et 70 % en 2023. Ces comptes relativement récents regroupent 69 % des encours.

Le LEP se distingue également par une utilisation plus active que celle du Livret A ou du Livret de développement durable et solidaire. Les versements comme les retraits y sont plus fréquents, ce qui confirme son rôle d'épargne de précaution. Le nombre moyen de retraits par compte actif est ainsi passé de 6,9 en 2024 à 8,3 en 2025. Pour de nombreux titulaires, le LEP ne constitue pas seulement une réserve placée à moyen terme : il sert également d'amortisseur face aux dépenses imprévues et aux tensions sur le pouvoir d'achat.

Les comptes inactifs restent minoritaires. Ils représentent un peu moins de 7 % des LEP ouverts depuis plus de cinq ans et totalisent près de 3 milliards d'euros. Leur nombre a diminué de 8 % en 2025 et leur encours de 7 %. Cette évolution contraste avec la progression de l'épargne dormant sur les Livrets A et les LDDS. Le LEP apparaît ainsi comme un livret bien rempli pour une partie de ses détenteurs, mais aussi comme une réserve régulièrement mobilisée par les ménages les plus modestes.

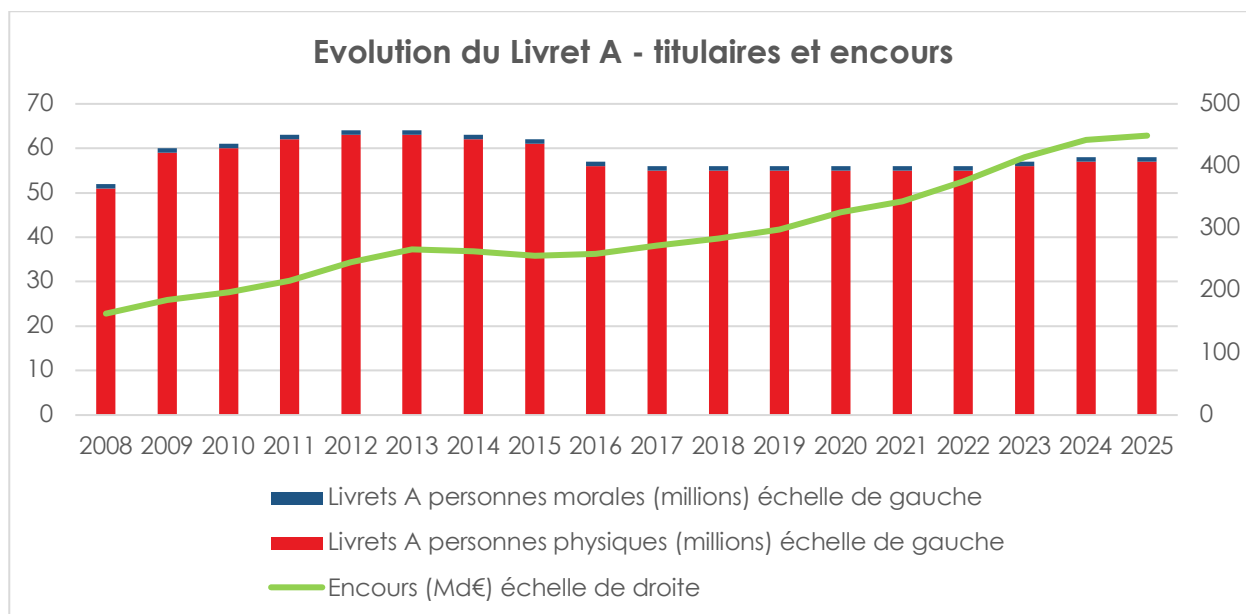
58 MILLIONS DE LIVRET A

Au 31 décembre 2025, 58 millions de Livrets A étaient ouverts en France. Ils étaient presque exclusivement détenus par des particuliers. Avec un taux de détention de 83 %, le Livret A conserve son statut de placement quasi universel. Peu de produits

financiers peuvent se prévaloir d'une présence aussi large au sein de la population.

Cette stabilité apparente s'accompagne néanmoins d'un ralentissement des ouvertures. Le nombre de Livrets A n'a progressé que de 0,7 % en 2025, après une hausse de 1,3 % en 2024 et de 2 % en 2023. Moins de trois millions de comptes ont été ouverts par des personnes physiques durant l'année, soit un retour au niveau observé en 2021.

Dans le même temps, 2,4 millions de livrets ont été fermés, un nombre comparable à celui de 2024. Parvenu à maturité avec plus de huit Français sur dix déjà équipés, le Livret A dispose désormais de marges de progression limitées. Son évolution dépend moins du nombre de nouveaux détenteurs que des sommes que les épargnants choisissent d'y déposer ou d'en retirer.



Données Banque de France

Le Livret A, un même produit pour des usages différents

Le ralentissement des ouvertures de Livrets A concerne l'ensemble des catégories socioprofessionnelles. Il est toutefois moins prononcé parmi les employés et les professions intermédiaires. Les employés ont ainsi représenté 16,1 % des ouvertures réalisées en 2025, contre 14,6 % en 2024. Cette progression relative ne traduit pas nécessairement une vague de nouvelles souscriptions, mais une meilleure résistance dans un marché arrivé à maturité.

L'encours du Livret A a, lui aussi, nettement ralenti. Sa progression s'est limitée à 2 % en 2025, après 7 % en 2024 et 10 % en 2023. Ce tassement résulte avant tout de l'augmentation des retraits, les versements étant restés globalement stables. Hors intérêts, la collecte nette des Livrets A détenus par les particuliers a été négative de 1,4 milliard d'euros. Le contraste est important avec la période 2020-2023, durant laquelle la collecte annuelle avait atteint en moyenne 28 milliards d'euros.

La capitalisation des intérêts a néanmoins permis à l'encours de continuer à progresser. Celui-ci s'élevait à 440 milliards d'euros à la fin de 2025, soit une fois et demie son niveau de 2019, qui était de 278 milliards d'euros. Malgré la baisse de sa rémunération engagée en 2024 et la décollecte enregistrée en fin d'année, le Livret A conserve ainsi une place sans

équivalent dans le patrimoine financier des Français.

Les mouvements sur les comptes témoignent cependant d'une utilisation plus fréquente de l'épargne disponible. Sur les livrets actifs, les versements sont restés proches de ceux des années précédentes, tandis que le nombre de retraits a légèrement augmenté, pour atteindre 7,1 opérations en moyenne sur l'année. Le montant moyen retiré a également progressé, à 495 euros. Pour une partie des ménages, le Livret A a donc pleinement joué son rôle d'amortisseur face aux dépenses courantes ou imprévues.

Une concentration croissante des encours

Depuis 2015, le montant moyen placé sur un Livret A augmente sans interruption. Il a atteint 7 554 euros en 2025. Cette moyenne masque néanmoins une forte concentration des avoirs. Les comptes dont le solde atteint ou dépasse le plafond réglementaire de versement de 22 950 euros représentent 15 % des Livrets A, mais concentrent 50 % de l'encours total, contre 47 % en 2024. Les intérêts capitalisés peuvent, en effet, porter le solde au-delà du plafond.

Les épargnants les plus âgés occupent une place importante. Les personnes de plus de 65 ans détiennent 22 % des Livrets A, mais 36 % des sommes placées, contre 35 % en 2024. À l'inverse, le nombre de livrets ouverts au nom de

mineurs a diminué de 2 %. L'ancienneté favorise naturellement l'accumulation, mais cette répartition reflète également les écarts de patrimoine et de capacité d'épargne entre les générations.

La géographie du Livret A a peu évolué en 2025. Quatre départements ont néanmoins enregistré une diminution de leurs encours, la baisse la plus marquée concernant la Seine-Saint-Denis, avec un recul de 11,2 %. À l'inverse, la Corse s'est distinguée par les plus fortes progressions : 9 % en Corse-du-Sud et 11 % en Haute-Corse.

Le Livret A est par ailleurs un produit particulièrement stable dans le temps. Près de 58 % des comptes ont plus de dix ans et regroupent 63 % de l'encours. Cette ancienneté confirme que le livret ne constitue pas seulement un support de passage. Pour de nombreux ménages, il demeure le socle permanent de l'épargne de précaution.

Le nombre de comptes inactifs depuis au moins cinq ans est resté stable, à 4,8 millions. Leur encours a, en revanche, augmenté de 2 %, pour atteindre 18,2 milliards d'euros. Cette somme importante doit être relativisée : 73 % des livrets concernés contiennent moins de 150 euros. Une grande partie de l'épargne inactive est donc constituée

Le livret de précaution des uns, le fond de portefeuille des autres

La détention très répandue du Livret A pourrait laisser croire à une utilisation

d'une multitude de comptes presque vides, conservés par oubli ou par inertie.

La Banque Postale continue de jouer un rôle spécifique en matière d'accessibilité bancaire. Elle gère 23 % des Livrets A détenus par les particuliers, mais concentre 33 % des dépôts en espèces et surtout 88 % des retraits en numéraire. Ces données illustrent sa fonction particulière auprès des populations ayant encore un usage important des espèces ou un accès plus limité aux services bancaires numériques.

Les Livrets A détenus par les personnes morales ont, de leur côté, retrouvé une légère croissance après deux années de recul. Leur nombre et leur encours ont augmenté de 2 %, maintenant l'encours moyen à 17 864 euros. Cette reprise a été essentiellement portée par les syndicats de copropriété.

Les avoirs des organismes de logement social ont, en revanche, continué à diminuer, mais à un rythme nettement moins rapide. Leur recul s'est limité à 285 millions d'euros en 2025, après 1,5 milliard en 2024 et 8,3 milliards en 2023. Les organismes de logement social ne représentent plus que 24,4 % des encours détenus par les personnes morales, contre 26,7 % en 2024 et 55,6 % en 2022.

homogène. Il n'en est rien. Les comportements varient fortement en fonction du montant placé et, plus largement, du niveau de vie des ménages.

Depuis 2021, les titulaires de livrets faiblement dotés effectuent des retraits de plus en plus fréquents, désormais plus nombreux que les versements. Pour ces ménages, l'épargne accumulée est régulièrement mobilisée afin d'absorber une dépense exceptionnelle ou une tension sur le budget courant. À l'inverse, les détenteurs des livrets les mieux garnis continuent d'enregistrer une collecte positive, même si leurs versements ont ralenti depuis 2024.

Les données de l'enquête « Histoire de vie et Patrimoine » confirment cette opposition. En 2024, parmi les détenteurs d'un Livret A, 28 % des ménages appartenant au quart le plus aisé avaient augmenté leur encours, contre seulement 13 % des ménages du quart le plus modeste. Cet écart se retrouve à tous les âges.

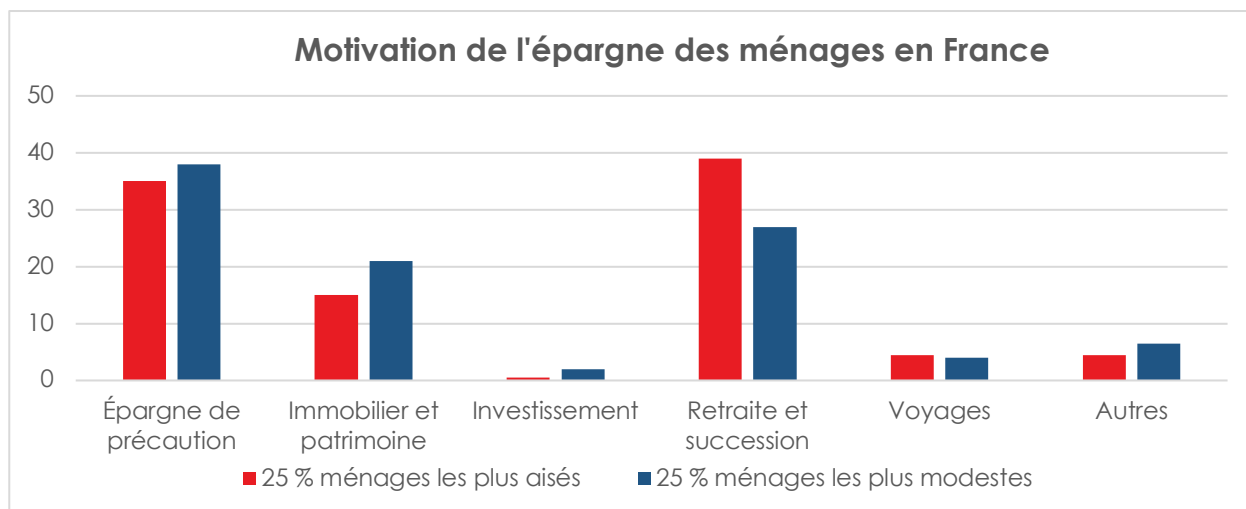
L'épargne de précaution demeure la première motivation des titulaires, quel que soit leur niveau de vie. Les ménages aisés lui associent cependant plus fréquemment des objectifs de long terme, comme la préparation de la retraite ou de la succession. Ces projets étaient cités par 39,3 % d'entre eux, contre 27 % des ménages modestes. Ces derniers mentionnent davantage le

financement d'une acquisition immobilière, à hauteur de 20,1 %, contre 14,9 % pour les plus aisés, ce qui peut conduire à mobiliser plus rapidement les sommes accumulées.

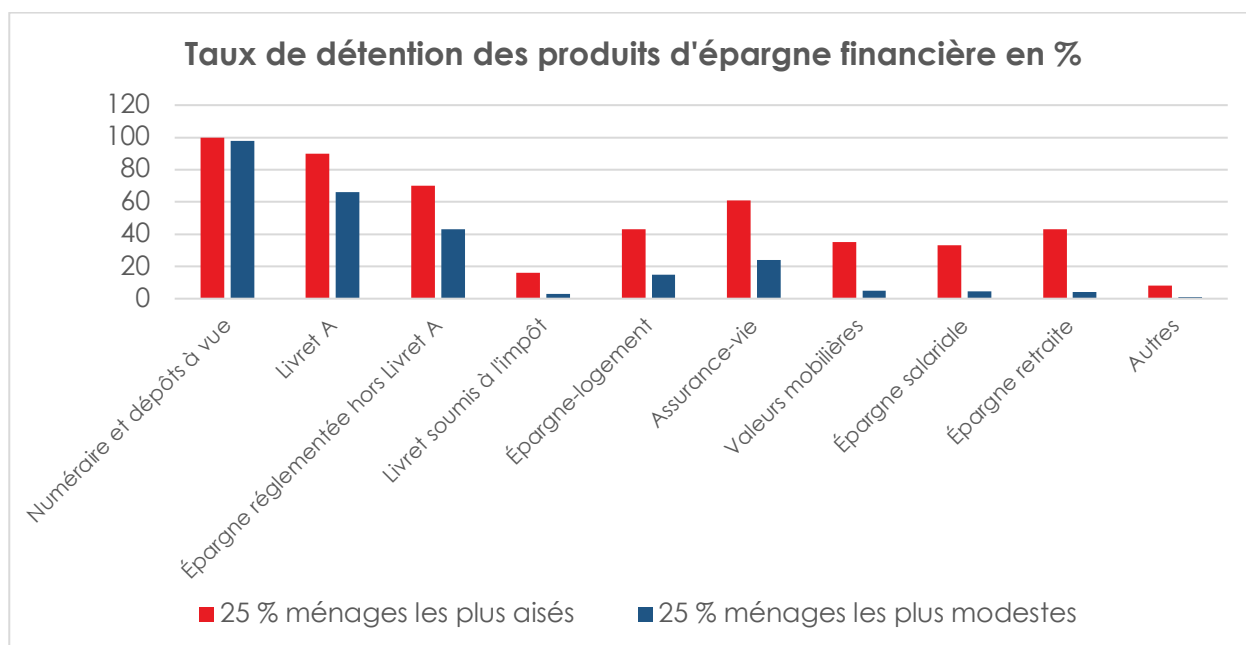
Pour les ménages modestes, le Livret A constitue souvent l'essentiel du patrimoine financier, aux côtés de quelques autres produits réglementés et, plus rarement, de l'assurance-vie. L'accès aux actions, à l'épargne salariale ou à l'épargne retraite demeure limité. La priorité est donnée à la liquidité et à la sécurité.

Pour les ménages les plus aisés, le Livret A n'est qu'une première strate au sein d'un patrimoine plus diversifié comprenant assurance-vie, épargne retraite, épargne salariale, épargne-logement et valeurs mobilières. Il remplit alors une fonction de réserve immédiatement disponible avant l'investissement sur des supports de plus long terme.

Sous une enveloppe identique coexistent ainsi deux réalités. Pour les uns, le Livret A est une épargne que les difficultés obligent à consommer ; pour les autres, il constitue le socle liquide d'un patrimoine appelé à fructifier.



Sources : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2023-2024 ; calculs Banque de France.



Sources : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2023-2024 ; calculs Banque de France.

LE LDDS, LE COMPLÉMENT NATUREL DU LIVRET A

Le Livret de développement durable et solidaire partage avec le Livret A la

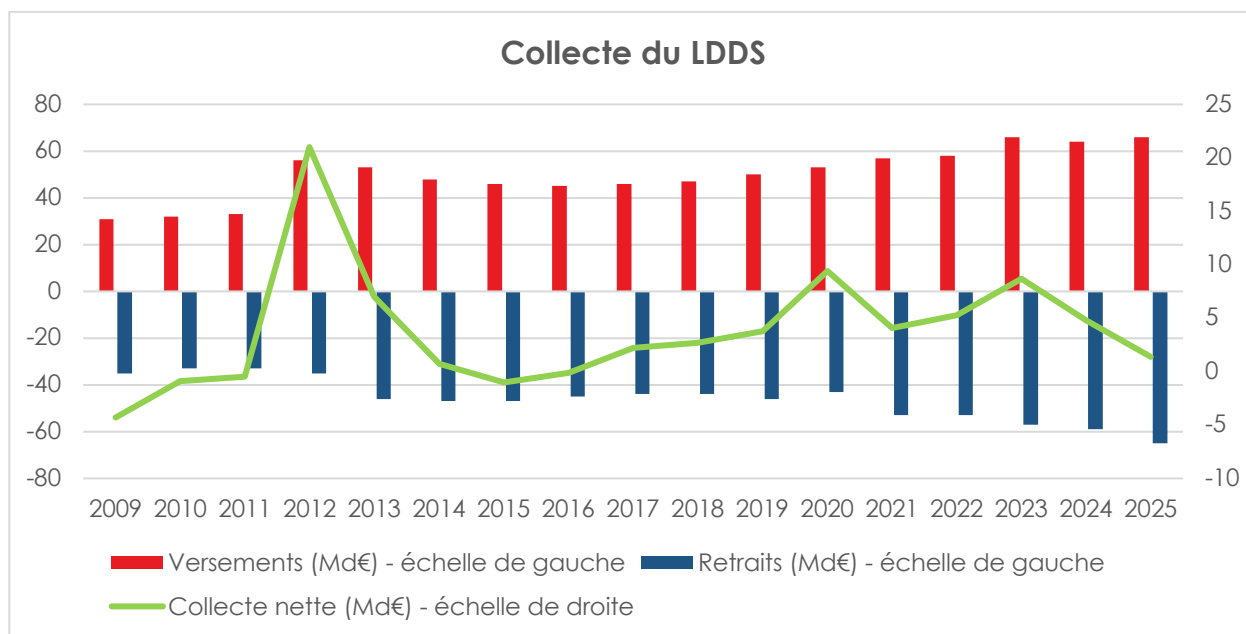
plupart de ses caractéristiques : liquidité permanente, capital garanti, intérêts exonérés d'impôt et de prélèvements sociaux. Son plafond de versement est toutefois plus faible, fixé à 12 000 euros

depuis octobre 2012. Il comporte également une dimension solidaire, son titulaire pouvant affecter une partie de son épargne sous forme de dons à des acteurs de l'économie sociale et solidaire ou à des entreprises reconnues d'utilité sociale, avec la possibilité de bénéficier d'une réduction d'impôt.

À la fin de l'année 2025, 27 millions de LDDS étaient ouverts en France, soit 500 000 de plus qu'un an auparavant. Leur nombre a progressé de 1,7 %. Cette croissance demeure positive,

mais elle ralentit et tend désormais à se rapprocher de celle du Livret A.

Le LDDS reste néanmoins bien moins répandu que son aîné. Il est détenu par 48,5 % de la population majeure, une proportion stable en 2025, contre 83 % pour le Livret A. Présent dans près d'un ménage sur deux, il apparaît avant tout comme un second livret réglementé, utilisé une fois le Livret A ouvert, voire lorsque celui-ci se rapproche de son plafond.



Données Banque de France

Le LDDS résiste à la décollecte

Contrairement au Livret A, le Livret de développement durable et solidaire a conservé une collecte positive en 2025. Son encours a progressé de 3,2 %, pour atteindre 165 milliards d'euros à la fin de l'année. Les versements ont augmenté

de 2,5 milliards d'euros par rapport à 2024, compensant la hausse des retraits.

Ces derniers ont néanmoins atteint 65 milliards d'euros, leur niveau le plus élevé depuis 2012. Le solde annuel est ainsi resté positif de 1,4 milliard d'euros, hors capitalisation des intérêts. Le LDDS a donc mieux résisté que le Livret A, même

si la multiplication des mouvements témoigne d'une mobilisation accrue de l'épargne disponible.

La progression des encours a concerné l'ensemble des départements métropolitains. Elle s'est échelonnée de 1 % à Paris à 5 % en Haute-Loire. Cette évolution relativement homogène confirme l'ancrage territorial du LDDS, même si son taux de détention demeure nettement inférieur à celui du Livret A.

Des encours de plus en plus concentrés

Le montant moyen déposé sur un LDDS augmente sans interruption depuis 2009. Il a atteint 6 174 euros à la fin de 2025. Plus de huit millions de comptes, soit 31 % des LDDS, avaient atteint ou dépassé le plafond réglementaire de versement de 12 000 euros. Ils concentraient 65 % de l'encours total.

La concentration des sommes placées continue donc de progresser, même si leur répartition demeure plus équilibrée que pour le Livret A. Le LDDS apparaît souvent comme un produit de deuxième intention, alimenté après le Livret A par les ménages disposant d'une capacité d'épargne suffisante.

La structure par âge des détenteurs a peu évolué en 2025. Les moins de 45 ans restent sous-représentés, aussi bien en nombre de comptes qu'en montant détenu. Sur plus longue période, le vieillissement de la population des titulaires est manifeste. Depuis 2008, la part des plus de 65 ans a augmenté de 9 points en nombre de livrets et de 11

points en encours. Dans le même temps, celle des 25-45 ans a reculé de 8 points.

Le LDDS demeure néanmoins un produit détenu dans la durée. Plus de la moitié des comptes, 54 %, ont plus de dix ans et concentrent 56 % de l'encours. Cette proportion diminue lentement : elle atteignait 55 % en 2024 et 56 % en 2023. Le renouvellement des détenteurs s'opère donc progressivement, sans remettre en cause la stabilité globale du produit.

L'activité sur les LDDS a peu varié en 2025, avec environ une opération tous les deux mois. Les montants moyens versés et retirés ont légèrement augmenté. La répartition des ouvertures entre les différentes catégories socioprofessionnelles est, quant à elle, restée relativement équilibrée.

Le nombre de LDDS inactifs depuis au moins cinq ans a légèrement diminué, mais les sommes déposées sur ces comptes ont continué à augmenter, pour atteindre 6,4 milliards d'euros. Cette évolution est comparable à celle du Livret A, mais contraste avec le recul des encours placés sur les LEP inactifs.

La dimension solidaire du produit demeure, en revanche, peu utilisée. Les dons réalisés par l'intermédiaire des LDDS en faveur des entreprises de l'économie sociale et solidaire n'ont représenté que 3,1 millions d'euros en 2025. À l'échelle des 165 milliards d'euros d'encours, la solidarité reste davantage inscrite dans le nom du livret

que dans les pratiques de ses détenteurs.

LE PEL POURSUIT SON REFLUX

Le Plan d'épargne logement a été conçu pour permettre aux ménages de préparer un projet immobilier. Après une phase d'épargne d'au moins quatre ans, son détenteur peut bénéficier d'un prêt dont le taux est fixé dès l'ouverture du plan. Son intérêt dépend donc à la fois de sa rémunération et de la comparaison entre le taux du prêt associé et ceux pratiqués sur le marché au moment de l'acquisition.

Le PEL a cependant souvent été détourné de sa vocation immobilière pour devenir un simple produit d'épargne. Les plans les plus anciens peuvent offrir une rémunération attractive et être conservés durablement, indépendamment de tout projet d'achat. Le PEL constitue ainsi un produit à générations : son intérêt varie fortement en fonction de sa date d'ouverture.

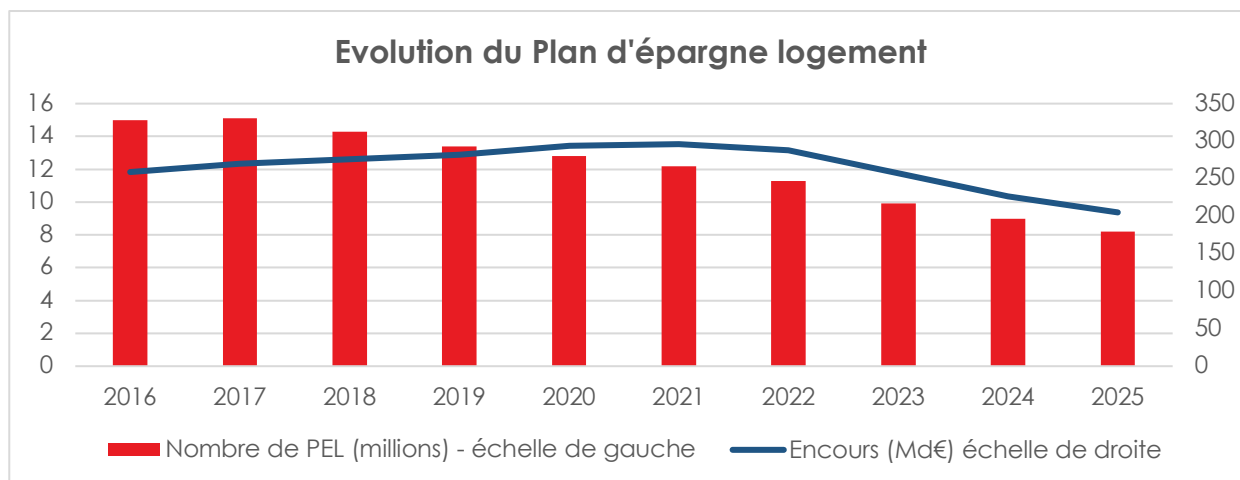
Depuis mars 2011, les versements sont autorisés pendant dix ans. Le plan continue ensuite de produire des intérêts, mais ceux ouverts à partir de cette date sont automatiquement

transformés en livrets bancaires ordinaires au terme de leur quinzième année. Les plans antérieurs peuvent, pour leur part, continuer à générer des intérêts jusqu'au retrait définitif des fonds.

La diminution du nombre de PEL, engagée en 2022, s'est accélérée en 2025. Leur nombre a reculé de 9,7 %, après une baisse de 9 % en 2024, pour tomber à 8,2 millions. Le taux de détention a perdu 1,5 point en un an et ne concerne plus que 11,8 % des particuliers. En 2016, au plus haut, près d'un Français sur quatre possédait encore un PEL.

Les encours ont suivi la même trajectoire. Ils ont diminué de 9,5 %, pour revenir à 205 milliards d'euros. Hors intérêts, la décollecte a atteint 26,4 milliards d'euros. Elle demeure donc considérable, même si elle est moins importante que celle enregistrée en 2024.

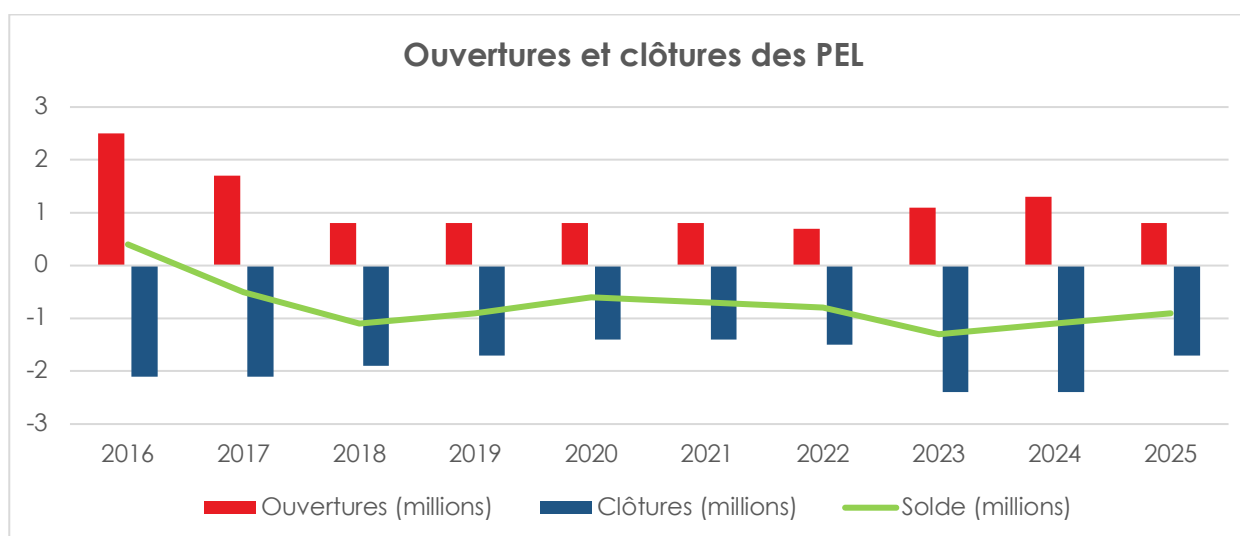
Cette contraction résulte avant tout de l'effondrement des ouvertures. Un peu moins de 800 000 plans ont été souscrits en 2025, contre 1,3 million l'année précédente. Le nombre de clôtures a certes diminué, mais insuffisamment pour enrayer la décrue.



Données Banque de France

Le PEL demeure un produit important par le volume d'épargne qu'il abrite, mais il a perdu son caractère incontournable. Pris en étau entre les livrets liquides, l'assurance-vie et les fluctuations du crédit immobilier, il ne

retrouve un intérêt que lorsque sa rémunération et son taux de prêt redeviennent compétitifs. Son succès est moins une affaire de pierre que de taux.



Données Banque de France

Le PEL rajeunit malgré la chute des ouvertures

La diminution du nombre de PEL s'accompagne paradoxalement d'un rajeunissement du stock. Cette

évolution ne résulte pas d'un regain des souscriptions, celles-ci ayant au contraire fortement reculé en 2025, mais de la disparition plus rapide des générations de plans plus anciennes.

À la fin de l'année, 31 % des PEL avaient moins de cinq ans, contre 26 % en 2024 et seulement 18 % en 2023. Ces plans, encore dans leur première phase d'épargne, représentaient 17 % des encours, après 14 % en 2024 et 10 % en 2023.

Dans le même temps, la proportion des PEL ouverts depuis cinq à dix ans s'est effondrée. Elle est passée de 41 % en 2023 à 28 % en 2024, puis à 16 % en 2025. Ces plans présentent pourtant la particularité de pouvoir encore être alimentés tout en ouvrant des droits à prêt. Leur recul traduit l'importance des clôtures et des arbitrages opérés par les ménages en fonction de la rémunération proposée.

Des droits à prêt parfois compétitifs

L'intérêt du PEL ne peut pas être apprécié au regard de son seul taux d'épargne. Il dépend également du taux du crédit auquel le titulaire peut prétendre. Les plans ouverts en 2025 offrent ainsi, après la durée minimale de détention, un taux de prêt de 2,95 %, correspondant au taux de rémunération de 1,75 % augmenté de 1,20 point.

Les PEL âgés de cinq à dix ans donnent accès, selon leur date d'ouverture, à des taux de crédit compris entre 2,2 et 3,2 %. Ces conditions étaient plutôt favorables au regard du taux moyen des prêts immobiliers sur vingt ans, qui s'élevait à 3,87 % en 2025.

La composition du stock évolue néanmoins rapidement. Le poids des

plans rémunérés à 2 % au maximum augmente. Cette catégorie comprend notamment les PEL ouverts en 2015 et en janvier 2016, ainsi que ceux souscrits en 2025. En revanche, les plans rémunérés à 1 ou 1,5 %, ouverts entre février 2016 et décembre 2022, sont de moins en moins nombreux. Après quatre années de détention, ils permettent pourtant d'emprunter respectivement à 2,2 ou 2,7 %.

Les PEL offrant une rémunération comprise entre 2 et 2,5 % hors prime ont également fait l'objet de nombreuses fermetures. Leurs taux de prêt, situés entre 3,2 et 3,7 %, étaient proches des conditions proposées sur le marché. En l'absence d'un avantage décisif sur le crédit, leurs détenteurs ont pu préférer transférer leur épargne vers des placements plus rémunérateurs ou plus liquides.

Le recours effectif aux prêts issus d'un PEL demeure d'ailleurs limité. Après avoir progressé, le nombre de nouveaux crédits accordés à partir de droits acquis sur ces plans a cessé d'augmenter en 2025. Le PEL continue ainsi d'être davantage utilisé comme un produit d'épargne que comme un véritable instrument de financement immobilier.

À partir de 2026, accélération des fermetures automatiques

La contraction du marché du PEL devrait se poursuivre sous l'effet de la réglementation. Les plans ouverts depuis le 1er mars 2011 sont automatiquement transformés en

livrets bancaires ordinaires au terme de leur quinzième année. Les premiers d'entre eux atteindront donc cette limite à partir de 2026.

À la fin de 2025, les générations concernées représentaient 5,4 millions de plans et 121 milliards d'euros d'encours, contre respectivement 6,7 millions et 142 milliards un an auparavant. Elles concentraient encore 62 % de l'ensemble des sommes placées sur les PEL. Leur arrivée progressive à échéance entraînera mécaniquement d'importants transferts d'épargne au cours des prochaines années.

L'encours moyen par plan a néanmoins légèrement augmenté en 2025, pour atteindre 25 081 euros. Là encore, la moyenne dissimule une forte concentration. Les 12 % de PEL dont le solde dépasse le plafond réglementaire de versement de 61 200 euros, grâce notamment à la capitalisation des intérêts, regroupent 38 % de l'encours total.

Les détenteurs de plus de 45 ans restent surreprésentés. Ils disposent, en moyenne, d'une capacité d'épargne et d'une ancienneté de détention plus importantes. La structure des nouvelles ouvertures évolue toutefois légèrement : les étudiants ont représenté 15 % des souscriptions en 2025, retrouvant leur niveau de 2023, tandis que la part des retraités est revenue à 20 %, contre 23 % en 2023. Depuis 2022, la diminution des encours concerne tous les départements. Le recul du PEL est donc général et non lié à quelques territoires. Produit de long terme dans une société qui privilégie de plus en plus la liquidité, il reste tributaire d'un alignement favorable entre rémunération, taux du crédit et projets immobiliers. Or cet alignement est devenu de plus en plus rare.

LE CHIFFRE CLÉ

746 milliards d'euros

Encours des livrets réglementés, hors plans d'épargne logement, à la fin de 2025.

Retrouvez les publications et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :
www.cerclEDELEPARGNE.fr

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez, Christopher Anderson

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

slegouez@cerclEDELEPARGNE.fr